

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2026-001
	Séance du : 04/02/2026
Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration et annexe	

Le quatre février deux-mille vingt-six à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration de la Cité européenne du Théâtre et des Arts associés se sont réunis au domaine d'O, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : *Tasnime Akbaraly (visio), Véronique Brunet (visio), Jackie Galabrun-Boulbès (visio), Agnès Robin (visio), Michel Roussel (visio), Florence March, Alexandre Charalambous, Anne Puccinelli,*

Représentés : *Michaël Delafosse (Pouvoir à M. Eric Penso), Renaud Calvat (Pouvoir à Véronique Brunet), François Xavier Lauch (pouvoir à Michel Roussel), Mylène Lucas (pouvoir à Michel Roussel), Eric Penso (pouvoir à Agnès Robin)*

Invités :

Anaïs Danon (visio), Stéphane Roquart (visio), Sylvain Biancamaria (visio), Alexis Gangloff, Eric Bart, Alain Pons de Vincent, Ariane Obert, Béatrice Amat

Président de séance : Mme. Agnès Robin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

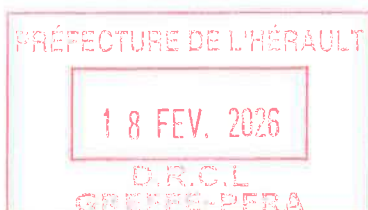
Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le Procès-Verbal de la précédente assemblée du conseil d'administration de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre - Domaine d'O - Montpellier, joint en annexe.

Fait à Montpellier, le 04 février 2026,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
M. Michaël Delafosse



Annexe 1 – Procès-verbal du CA du 16 décembre 2025

PROJET COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC, CITE EUROPÉENNE DU THÉÂTRE, DOMAINE D'O Mardi 16 décembre 2025 à 16h30 au Domaine d'O

Membres du CA :

Présents : Eric PENSO (visio), Tasnime Akbaraly (visio), Véronique Brunet, Jackie Galabrun-Boulbès (visio), Agnès Robin, Michel Roussel (visio), Florence March, Marion Brunel, Anne Puccinelli,

Représentés : Géniès Balazun (Pouvoir à Mme Jacky Galabrun-Boulbès), Renaud Calvat (Pouvoir à Eric Penso), François Xavier Lauch (pouvoir à Michel Roussel), Mylène Lucas (pouvoir à Michel Roussel),

Invités :

Anaïs Danon (visio), Stéphane Roquart (visio), Sylvain Biancamaria (visio), Alexis Gangloff, Eric Bart, Alain Pons de Vincent, Vanessa René-Corail, Ariane Obert, Béatrice Amat,

Début de la séance à 16h40

Eric Penso souhaite la bienvenue à tous les participants, après vérification du quorum, la séance peut commencer.

Il souhaite donner une information préalable, elle porte sur la direction de l'EPCC suite au départ de Jean Varela de la direction générale. Un appel à candidature va être publié pour une nouvelle direction avec pour objectif de pourvoir le poste d'ici à l'été 2026.

Dans l'attente de ce recrutement, Alexis Gangloff a été nommé Directeur général délégué et Eric Bart, Directeur artistique.

Eric Penso donne la parole à Eric Bart afin qu'il présente les visuels de communication pour 2026 et 2027 et le calendrier spécifique pour les trois années à venir.

Eric Bart présente les visuels pour deux des moments forts : Saperlipopette et la Saison d'hiver qui commence toujours au mois d'octobre.

Il souhaite que les visuels soient proposés au Conseil d'administration afin de gagner du temps. Le visuel pour les 40 ans du Printemps des Comédiens n'est pas encore définitif et sera présenté d'ici la fin de mois de janvier. Il précise que la communication sera déterminante pour fêter ce 40^{ème} anniversaire.

Afin de garder une continuité dans les publications, l'utilisation du cercle est déclinée sur les supports. Ce cercle est le symbole du Domaine d'O. Pour la saison d'hiver, la communication est basée sur l'utilisation des arbres, c'est la première chose que l'on voit en arrivant sur le Domaine.

Eric Bart donne quelques éléments sur la programmation de Saperlipopette :

- La programmation est achevée. Elle sera présentée à l'équipe à la rentrée de Janvier 2026. Les spectacles payants et gratuits sont concentrés sur la partie nord du Domaine. La date a été modifiée en fonction du 1^{er} mai.
- La saison d'hiver (octobre 2026 à avril 2027) est en cours de finalisation. Une présentation est prévue pour les spectateurs lors du Printemps des Comédiens et les ventes seront ouvertes à ce moment.
- Le festival se prépare, la programmation devrait être bouclée à la fin du mois de janvier 2026. Elle sera dans la continuité de celle réalisée par Jean Varela et intégrera les spectacles annulés lors de l'édition précédente. Elle sera présentée au prochain Conseil d'administration.

Eric Bart précise que la fusion étant maintenant bien engagée, les délais et les budgets doivent être tenus pour faciliter le travail des équipes.

Marion Brunel et Anne Puccinelli, représentantes du personnel de l'EPCC souhaitent poser des questions dans le cadre des informations préalables.

Anne Puccinelli explique qu'en terme de communication, les choses se sont un peu télescopées et les salariés ont été étonnés d'apprendre par le Conseil de la Métropole et par un communiqué de presse la nomination d'Eric Bart en direction artistique par intérim.

Les statuts de l'EPCC ne comportant pas de clause relative à l'intérim d'un directeur artistique, les salariés se demandent sur quel fondement cette décision a été prise.

Les salariés souhaitent connaître :

- Le périmètre exact des missions confiées au directeur artistique par intérim et s'il existe des restrictions spécifiques par rapport au périmètre d'un directeur titulaire comme les signatures, les engagements de l'établissement, les décisions de programmation,
- La durée prévue de l'intérim et qu'elles seraient les conditions si elle devait être réévaluée, prolongée ou suspendue,
- La procédure de recrutement du nouveau Directeur général,
- La date du lancement de cette procédure,

Eric Penso précise que la procédure de recrutement sera lancée à la fin de la semaine avec un poste à pourvoir au début de l'été 2026 ce qui mettrait alors fin à l'intérim.

Alexis Gangloff indique que l'information de la nomination d'Eric Bart à la direction artistique par interim a été rendue publique en Conseil de Métropole, avant que l'annonce n'ai pu être faite aux équipes de la Cité, car le Président l'a mentionné en répondant à une intervention de l'opposition. Le processus était en cours, mais il est normal en interne d'attendre qu'un contrat soit signé pour procéder à l'annonce à l'équipe.

Sur le fondement, il précise qu'Eric Bart a un contrat de droit privé, un CDD d'une durée d'un an renouvelable dans la limite de 18 mois. Il n'a pas le pouvoir d'engagement financier, la délégation d'ordonnateur est sur le seul poste de Directeur général délégué.

Il précise que seul le contrat de la Direction générale dépend du Conseil d'administration, tous les autres contrats dépendent de la direction générale.

Eric Penso propose de passer à l'ordre du jour et au vote des différentes délibérations.

Délibération 2025-055 : Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration :

Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal du Conseil d'administration du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2025-056 : Convention d'occupation entre Balthazar et l'EPCC :

Il s'agit du renouvellement annuel de la convention qui fixe les conditions d'occupation d'une partie du Domaine d'O par l'association Balthazar.

Il n'y a pas de remarque la convention est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025-057 : Tarifs et redevances d'occupation 2026 :

Il s'agit de la reconduction des tarifs 2025 à l'exception des fluides pour lesquels est proposé un forfait journalier pour les événements durant moins de 5 jours.

Il n'y a pas de remarque, le rapport 057 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2025-058 : Mise à disposition temporaire pour les festivals 2026 :

Il s'agit de renouveler les conventions spécifiques des festivals suivants : Montpellier Danse, Radio France Occitanie Montpellier, Arabesques auxquels s'ajoute maintenant le festival Rockstore Hors les murs les 24 et 25 juillet prochains.

Eric Penso annonce que le rapport 058 est adopté à l'unanimité pour le plus grand bonheur des spectateurs.

Délibération 2025-059 : Durée d'amortissement des biens transférés dans le cadre de la convention de transfert :

Eric Penso donne la parole à Vanessa René-Corail.

Vanessa René-Corail précise que suite à la convention de transfert votée le 27 novembre 2025, la présente délibération a pour objet d'acter la poursuite des amortissements des immobilisations selon les mêmes rythmes et durées que ceux appliqués par le Printemps des Comédiens.

Elle souligne que le tableau annexé récapitule les biens repris au 30 juin 2025 ainsi que leurs dates de fin d'amortissement et les durées résiduelles correspondantes. Ce travail a été fait avec les Commissaires aux Comptes de l'EPCC et du Printemps des Comédiens et le conseiller aux décideurs locaux.

Eric Penso met aux voix cette délibération : le rapport 059 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés avec deux abstentions.

Délibération 2025-060 : Tarifs Opéra Junior :

Alexis Gangloff explique que les 2 et 3 mai prochains seront accueillerons les 38 choristes (de 12 à 15 ans) de l'Opéra Junior de Montpellier avec le spectacle *Elémentaire mon cher !*, mise en scène Maëlle Mieton. Les modalités de cet accueil avec l'Opéra ne sont pas arrêtées pour l'instant. Il est proposé d'adopter des tarifs identiques à ceux de l'Opéra Junior, à savoir 16€,

13€ et 9€, ainsi ceux-ci seront dans la grille tarifaire et cela permettra une plus grande flexibilité en cas de partage des recettes.

Alexis Gangloff annonce souhaiter développer ce type de partenariat avec l'Opéra de Montpellier.

Le rapport 060 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2025-061 : Vote de la décision modificative N°1 :

Eric Penso donne la parole à Alexis Gangloff.

En préambule, il souhaite donner quelques explications concernant le contexte d'édition de cette DM, le budget 2025 a dû être repris intégralement avec les services au cours des deux dernières semaines afin de sécuriser sa présentation en nomenclature M4 avec une présentation en Chapitre. Ce travail a permis de poser la première pierre d'une refonte des outils et méthodes afin de répondre aux exigences de la comptabilité publique et de la gestion. Il a également permis d'initier un cycle de rapprochement et de dialogue budgétaire adapté au fonctionnement de l'établissement.

Cette reprise a conduit à corriger des écritures techniques héritées du budget supplémentaire voté en juin 2025, lequel comportait plusieurs lignes budgétaires négatives. Si des montants négatifs peuvent apparaître dans le cadre d'un mouvement budgétaire, le budget doit, en M4, être présenté avec des montants cohérents au niveau des totaux. Plusieurs mouvements de la présente DM relèvent ainsi de régularisations nécessaires pour assurer la conformité de la maquette budgétaire.

Ces ajustements ont été réalisés dans un calendrier resserré, ce qui ne permet pas encore une fiabilisation exhaustive de l'ensemble des postes, en particulier sur le volet production. Une phase de consolidation se fera en janvier ; elle pourra conduire à des redéploiements à l'intérieur d'un même chapitre, entre natures de dépenses ou recettes, sans remise en cause de l'équilibre général ni des enveloppes votées.

Alexis Gangloff explique que l'exercice 2025 constitue une étape importante pour la Cité Européenne du Théâtre et des arts associés, avec la poursuite et la finalisation de l'intégration des activités de l'EPIC Domaine d'O et de l'Association Printemps des Comédiens au sein d'un même périmètre budgétaire

Il souligne que dans ce cadre, les services ont établi leurs prévisions avec une prudence renforcée, en raison d'une saison programmée en plusieurs temps et de l'intégration progressive d'activités qu'ils ne suivaient pas auparavant.

Les ajustements présentés relèvent ainsi d'éléments conjoncturels propres à cette année exceptionnelle.

Alexis Gangloff souligne que les principaux mouvements sont à la baisse en dépenses et en recettes.

Il présente les prévisions en dépenses et en recettes. Concernant la gestion 2025 dans un premier temps, le total des autorisations budgétaires de ce budget s'élève à :

- **7 400 k€** en dépenses et en recettes, soit une hausse de **138k€** par rapport au BS 2025.

Le solde budgétaire de la gestion 2025 reste à l'équilibre. Ce budget se décompose de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : **6 774k€** en dépenses et en recettes (-**199k€** par rapport au BS). Cette évolution résulte d'une baisse des dépenses réelles de **287k€** qui, cumulée à une hausse des recettes de l'ordre de **19k€**, permet de compenser à la fois la diminution des recettes réelles de **218k€** et l'augmentation des dépenses d'ordre de **88k€**, assurant ainsi l'équilibre de la section.
- Section d'investissement : **627k€** (+**338k€** par rapport au BS). Elle est principalement impactée par l'intégration des immobilisations issues de l'association Printemps des Comédiens, consécutive à son intégration au sein du périmètre budgétaire de l'EPCC.

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 11 et 65 : Charges à caractères général et autres charges de gestion courante.

Au sein de l'EPCC, le chapitre 65 est composé de droits d'auteurs, relatifs aux spectacles et aux actions de communication. Les dépenses sont par nature étroitement liées à celles du chapitre 11 qui regroupe les cessions de spectacles ainsi que les dépenses générales de communication.

- **-72k€ de prévisions de dépenses de fonctionnement structure** : diminutions notamment liées à une réduction des facturations des fluides, de locations de matériel et de frais de mission qui viennent en partie compenser l'intégration de la convention de transfert avec l'Association Printemps des Comédiens pour un montant de 110K€.
- **-95k€ de prévisions de dépenses de fonctionnement technique** : ce montant avait été inscrit de manière prudente par le service concerné afin de pouvoir répondre aux exigences techniques et aux imprévus d'un exercice marqué par une programmation construite en plusieurs temps.
- **+16k€ de prévisions de dépenses de communication** résultant d'actions engagées pour compenser l'absence de présentation de saison 2025/2026, ainsi que des dépenses supplémentaires liées à la fusion du fichier newsletters.
- **- 141K€ de prévisions de dépenses artistiques de programmation** se décomposant - 102K€ de cessions et frais annexes et -38K€ de droits d'auteurs.
- **-93K€ de prévisions de dépenses de production** : cette baisse résulte de l'annulation de dates de tournées à Chypre initialement budgétées, ces mouvements sont équilibrés en dépenses et en recettes. Une partie de ces ajustements peut se traduire par un transfert de charges de fonctionnement général vers des charges de personnel.
- **-35K€ de prévisions de dépenses de relations publiques** : ces crédits incluaient jusqu'à présent les dépenses liées au WarmUp qui feront l'objet d'une fiabilisation complémentaire.

Chapitre 12 : charges de personnel :

L'augmentation de **127k€** des dépenses de masse salariale résulte principalement de la requalification de dépenses initialement inscrites au chapitre 011 lors du budget supplémentaire, ainsi que du transfert des charges du chapitre 011 vers le 012 susceptibles d'intervenir en cours de saison. Il y a une budgétisation antérieure insuffisante ; les éléments remis par le prestataire prévoyaient une baisse du chapitre 012 à hauteur de 75 000€ rendant impossible le paiement des salaires du mois de décembre.

Deuxième point, le départ de Jean Varela a, pour l'essentiel, été absorbé par des rationalisations et des mouvements de personnels permanents propres à l'exercice 2025, soit

par des décalages de recrutement (direction technique, poste du directeur général délégué, à l'absence du retour de la responsable du pôle artistique et production) générant ainsi suffisamment d'économie pour compenser le départ de Jean Varela.

Chapitre 67, 68 et 022 : charges exceptionnelles, dotations aux provisions et dépenses imprévues

Les mouvements observés sur ces trois chapitres sont liés à l'actualisation des prévisions de dépenses exceptionnelles et des dotations pour risques sur la saison. Leur impact cumulé s'établit à -19K€. Il résulte d'une réduction de 9K€ de l'enveloppe de dépenses imprévues, ainsi que d'un transfert de 10K€ vers le chapitre 012 destiné à sécuriser la clôture de l'exercice.

Chapitre 023 et 042 : dépenses d'ordres

Le mouvement de +163K€ constaté sur ces chapitres correspond aux écritures d'ordre nécessaires pour accompagner l'intégration, en section d'investissement, des biens issus de l'Association Printemps des Comédiens. Ces opérations sans impact sur la trésorerie permettent d'assurer la correcte traduction budgétaire et comptable de ces immobilisations dans le cadre de l'unification du périmètre de l'EPCC.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

La diminution des recettes prévisionnelles, à hauteur de **149k€** résulte principalement de mouvements de régularisation technique portant sur des lignes qui avaient été inscrites en négatif lors du BS précédent.

Hormis ces régularisations, l'évolution des recettes réelles se traduit principalement par une baisse des recettes prévisionnelles de production pour **98k€**, des redevances et locations pour **65k€** ainsi que de la billetterie pour 41K€.

Il convient de signaler l'intégration d'un boni prévisionnel lié à la liquidation de l'association Printemps des Comédiens pour un montant de **50k€** venant atténuer partiellement la baisse constatée des recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les mouvements de la section d'investissement s'élèvent à 338K€ et se répartissent comme suit :

Dépense :

- **+319K€ d'immobilisations** résultant d'une diminution des investissements propres de l'EPCC pour **-30k€** et de l'intégration des immobilisations de l'association Printemps des Comédiens pour **+349k€**.
- 19K€ d'opération d'ordre venant équilibrer les sections.

Recette :

- **+174K€** correspondant à l'intégration des subventions d'investissement.
- **+164K€** d'opération d'ordre venant équilibrer les sections.

Eric Penso met aux voix cette délibération : le rapport 061 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés avec deux abstentions.

Délibération 2026-062 : Vote du budget primitif 2026 :

Eric Penso donne la parole à Alexis Gangloff afin de présenter le Budget Primitif pour 2026. Alexis Gangloff présente un budget à l'équilibre pour un montant total de **6 211K€ en dépenses et en recettes de fonctionnement**. Ce budget constitue à ce stade, un cadre budgétaire de référence établi en l'absence d'une programmation artistique définitivement arrêtée pour l'année 2026. Il doit donc être appréhendé comme un budget en construction destiné à poser les équilibres généraux de l'établissement, appelés à être ajustés au fil de l'exercice. Par ailleurs, aucune prévision détaillée n'est arrêtée à ce stade concernant les investissements, ils feront l'objet d'un travail spécifique et seront intégrés lors du budget supplémentaire, une fois les besoins identifiés et consolidés.

Section de fonctionnement : Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **5 911k€** en diminution de **479k€** par rapport à la DM 2025. Cette évolution traduit la trajectoire visée à ce stade.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont inscrites à **2 780k€**. Ces crédits constituent une enveloppe de travail globale, ils pourront être reventilés en fonction des besoins réels qui seront définis lors de la finalisation de la programmation. L'enveloppe pourra faire l'objet d'une réaffectation notamment entre dépenses de structure et dépenses directement rattachées à l'activité artistique ou vers le chapitre 12 lors du prochain BS.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à **2 895 k€**. Elles intègrent les ajustements déjà identifiés et reposent sur une trajectoire stabilisée de la masse salariale, dans l'attente d'arbitrages ultérieurs liés à l'évolution de l'activité et à l'organisation des équipes.

Les dotations aux provisions (chapitre 068) sont volontairement limitées au budget primitif. Ce chapitre constitue le support de provisions pour risques, dont l'inscription intervient classiquement en cours d'exercice, au regard des événements effectivement constatés.

Les dépenses imprévues (chapitre 022) sont également contenues, le BP n'ayant pas pour objet de porter des marges de sécurité importantes.

Alexis Gangloff explique que le document présenté s'inscrit dans la logique de restructuration du pilotage budgétaire engagé, une partie des frais d'accueil, jusqu'alors suivis sur des budgets de structure a vocation à être progressivement rattaché aux dépenses d'activité à compter de 2026.

Cette évolution vise à permettre à chaque service de suivre et d'exécuter les crédits relevant de son périmètre d'intervention.

Section de fonctionnement : Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2026 s'élèvent à **6 211k€** en diminution de **111k€** par rapport à la DM 2025. Cette évolution résulte en grande partie d'ajustements techniques et d'hypothèses établies dans un contexte de programmation artistique en cours d'élaboration.

Les subventions d'exploitation (chapitre 074) constituent le socle principal des recettes de fonctionnement. Elles sont inscrites pour un montant total de **4 820k€** et intègrent la baisse de la subvention de la Métropole liée au remboursement par l'EPCC de l'apport exceptionnel versé pour compenser le déficit de l'exercice 2024.

Subventions d'exploitation inscrites au BP 2026 :

- **Montpellier Méditerranée Métropole : 4 235 000 €**
- **État : 485 000 €**
- **Région Occitanie (affectée au Printemps des Comédiens) : 83 000 €**
- **ONDA : 3 500 €**
- **FONPEPS : 2 500 €**
- **Subventions au projet – action culturelle : 900 €**

Les recettes issues de l'activité (chapitre 070) sont inscrites pour **1 191k€** en baisse de **86k€** par rapport à la DM 2025. En l'absence d'une programmation définitivement arrêtée, ce montant ne peut être détaillé par action ou manifestation. Il traduit à ce stade l'équilibre global d'activité que l'EPCC souhaite maintenir. Une ventilation fine de ces recettes pourra être ajustée ultérieurement toujours en fonction de la programmation.

Les chapitres 013, 076, 077 et 078 sont des budgets positionnés pour que les chapitres soient ouverts et nous permettent un usage. Les dépenses ne seront pas engagées si nous n'obtenons pas les recettes correspondantes.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 075) s'élèvent à **150k€** en augmentation de **101k€** et constitue un prévisionnel qui sera affiné avec la programmation.

Alexis Gangloff précise qu'il a conservé le document remis il y a quelques semaines par le prestataire qui pose les grands axes d'intention de répartition des budgets. La répartition peut encore être modifiée, mais vous avez les grands axes de travail.

Stéphane Roquart fait remarquer que le contexte est compliqué, il connaît les difficultés de l'établissement à établir une DM et un budget 2026 très techniques. Ses services ont porté une assistance très poussée pour la réalisation de la maquette budgétaire, bien au-delà de leur rôle habituel de conseil. Il s'interroge sur cette mission d'assistance apportée par Le Bureau.

Alain Pons de Vincent comprend les interrogations de Stéphane Roquart. Grâce à l'intervention des services de la DGFIP et un travail avec les services de l'EPCC, il a été possible de finaliser en 2 semaines cette DM dans des conditions extrêmement difficiles. Ce travail en commun préjuge positivement de l'avenir. Il souligne qu'Alexis Gangloff a apporté ses compétences budgétaires et financières. Il souhaite saluer Vanessa René-Corail qui nous quitte momentanément « pour de bonnes raisons » pour les mois qui viennent pour son investissement dans des circonstances compliquées. Il est confiant et l'EPCC sera bientôt autonome en matière budgétaire et financière.

Eric Penso félicite Vanessa René-Corail. Il remercie les différents intervenants pour leur implication au nom du Conseil d'administration.

Il propose aux administrateurs de passer au vote du budget.

Le rapport 062 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés avec deux abstentions.

Il n'y a pas de questions diverses, Eric Penso souhaite à tous les administrateurs de bonnes fêtes de fin d'année et il lève la séance.

Fin de la séance à 17h30